**CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE DE FRESNES**

COMPTE RENDU

DE LA SÉANCE DU

***Jeudi 12 novembre 2020***

***à 20h00***

**Séance du 12 novembre 2020**

L’an deux mille vingt, le douze du mois de novembre

Le Conseil Municipal de FRESNES, régulièrement convoqué, s’est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur TORSET Philippe, Maire.

**Date de convocation :** 5 novembre 2020

**Date d’affichage :** 5 novembre 2020

**Nombre de conseillers en exercice :** 15

**Nombre de conseillers présents :** 13

**Nombre de votants :**15

**Présents :** MM TORSET Philippe, CHAMPEAUX Jacky, MARIE Agnès, BELTRAN Raphaël, SAUGER-PLOUY Séverine, GAUTIER Patrick, BADIER Christelle, PASINI-BERLU Sandrine, MÊMETEAU Julien, HERNANDEZ Julie, DE WEDUWE Willy, FOINARD Corine et AUDIANNE Marie-Claude.

**Absents excusés :** Mr GASNIER Hervé donne pouvoir à Mme MARIE Agnès

Mme OLLIVIER Anne-Marie donne pouvoir à Mr TORSET Philippe

Madame SAUGER-PLOUY Séverine a été désignée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Avant de débuter la réunion de Conseil Municipal :

* 1 minute de silence a été observée en hommage à Monsieur Samuel PATY, professeur d’histoire-géographie et aux victimes des attentats de Nice
* Mr VIGUIÉ Thierry, Comptable au Trésor Public de Contres, présente l’analyse financière simplifiée 2019 de la Commune.
* Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d’ajouter une question à l’ordre du jour, sur la signature d’une convention de reversement de la redevance d’assainissement collectif entre le budget AEP et Assainissement de la commune suite à la mise en place du paiement des factures d’eau et assainissement par Datamatrix.

Le Conseil Municipal est d’accord pour rajouter cette question à l’ordre du jour.

Après approbation du compte rendu du 8 octobre 2020, passage à l'ordre du jour.

**ATTRIBUTION DE CHEQUES CADHOC AUX EMPLOYES COMMUNAUX EN FIN D’ANNEE**

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal d’attribuer des chèques CADHOC au personnel communal en fin d’année au lieu des paniers gourmands de l’année passée, et d’en déterminer le montant.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l’unanimité :

* d’attribuer des chèques CADHOC au personnel communal comme cadeau de fin d’année,
* de déterminer le montant de ces chèques CADHOC à 50 € par personne.

**DEMANDE DE SUBVENTION DSR POUR 2021**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès du Conseil Départemental une demande de subvention au titre de la Dotation de Solidarité Rurale 2021 pour des travaux de réfection de voirie Rue du Mesneuil, lieu-dit la Filerie (Rue du Vert Bois) et Rue de la Gendronnière.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l’unanimité, de solliciter auprès du Conseil Départemental une demande de subvention au titre de la Dotation de Solidarité Rurale 2021 pour des travaux de réfection de voirie Rue du Mesneuil, lieu-dit la Filerie (Rue du Vert Bois) et Rue de la Gendronnière et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces afférentes à ce dossier.

**RETRAIT DE LA DELIBERATION DU 3 SEPTEMBRE 2020 RELATIVE A L’OPPOSITION AU TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE SPECIAL DU MAIRE AU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d’un courrier de la Préfecture demandant au Conseil Municipal de délibérer sur le retrait de la délibération prise le 3 septembre 2020 s’opposant au transfert automatique des pouvoirs des police spéciale du Maire vers le Président de la communauté de Communes. En effet, il n’y avait pas lieu de délibérer sur cette question. Cette décision était à prendre par le Maire, par simple courrier ou arrêté.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l’unanimité, le retrait de la délibération n° DE-2020-09-02 du 3 septembre 2020 s’opposant au transfert automatique des pouvoirs des police spéciale du Maire vers le Président de la communauté de Communes.

**OPPOSITION A LA FEMETURE DES TRESORERIES DANS LE DEPARTEMENT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d’un courrier de demande de soutien à l’opposition de la fermeture de la Trésorerie de MONTRICHARD en fin d’année et propose de prendre une délibération de principe pour la non-fermeture des trésoreries dans le département. Sachant qu’a terme il ne restera que 2 trésoreries dans le département, Romorantin et Vendôme. Toutes les autres vont fermer d’ici 1 an ou 2.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l’unanimité, de s’opposer à la fermeture programmée des Trésoreries du département.

**CONVENTION DE REVERSEMENT DE LA REDEVANCE D’ASSAINISSEMENT COLLECTIF ENTRE LES BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la mise en place obligatoire du paiement des factures d’eau et assainissement par Datamatrix pour les règlements en espèce dorénavant auprès des buralistes partenaires, engendre la signature d’une convention de reversement de la redevance d’assainissement collectif entre le budget eau et assainissement de la commune car lors du paiement tout sera encaissé sur le budget eau, il faut donc que la trésorerie reverse la partie assainissement sur le budget assainissement.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l’unanimité, de signer une convention de reversement de la redevance d’assainissement collectif entre le budget eau et assainissement de la commune, suite à la mise en place du paiement par Datamatrix.

**ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des remarques et propositions reçues concernant l’ébauche de règlement intérieur du Conseil Municipal qui avait été transmis à tous les Conseillers, afin de le finaliser avant son adoption.

Après débat et concertation, il est décidé de modifier les articles 4 et 5 comme suit :

**Article 4** : suppression de la phrase « *Durant les 8 jours précédant la réunion et le jour de la réunion, les conseillers municipaux peuvent consulter les dossiers préparatoires sur place aux heures d’ouvertures de la Mairie »* et remplacée par cette phrase : « *A compter de la réception de la convocation et jusqu’au jour de la réunion, les conseillers municipaux peuvent consulter les dossiers préparatoires sur place aux heures d’ouvertures de la Mairie »*.

**Article 5** : suppression de la phrase : « *la réponse pourra être reportée à une séance ultérieure* » et remplacées par « *la réponse sera reportée à la séance suivante* ».

et de renvoyer le projet de règlement intérieur du Conseil Municipal à chaque Conseiller pour une adoption lors du prochain Conseil Municipal.

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

* que la vente aux enchères immobilières prévue sur la commune initialement le 5 novembre 2020 a été reportée au 4 mars 2021
* de la réception de la notification de non pourvoi reçu du greffe de la Cour de Cassation, justifiant le caractère définitif de l’arrête rendu le 15 juin dernier concernant l’affaire Sécurité sociale / CNP. L’avocat lance donc en conséquence la procédure de remboursement de l’ensemble des sommes dues à la commune.
* de la conformité et de la déclaration des constructions édifiées à la Filerie, évoquées lors de la précédente réunion de conseil (zone STECAL du PLUI).
* de la réception de remerciements de la part du Comité régional de cyclisme pour l’autorisation du championnat régional route femmes juniors et séniors organisé sur notre commune par les Amis de la route d’Eole le dimanche 13 septembre dernier.
* qu’un Plan Communal de Sauvegarde évoqué lors de la précédente réunion n’existe pas à ce jour, et n’est pas obligatoire. Ce document est lourd à mettre en place ; une solution intermédiaire existe avec le « DICRIM » (Document d’Information Communale sur les Risques Majeurs), mais non obligatoire également.
* que les comités consultatifs bâtiments communaux et voirie ont été réunis. Il en ressort que la couverture de la bibliothèque doit être refaite. Le montant estimatif suivant les premiers devis s’élève à 47 000 €. Aucune subvention n’est attribuée pour cela. Seulement pour l’isolation qui sera à prévoir en même temps.

Mr CHAMPEAUX Jacky, Maire-Adjoint chargé de la voirie, informe le Conseil Municipal que le chemin rural n° 3 aux Touches, mitoyen avec CORMERAY, sera fermé à la circulation aux véhicules. Seul les piétons et vélos pourront l’emprunter, bien entendu en commun accord avec la Commune de CORMERAY.

Monsieur GAUTIER Patrick, Conseiller Municipal, rappelle que Monsieur FOLLET Pierre se propose de donner un pressoir à la Commune pour mettre par exemple aux abords du lavoir, et qu’il faudrait réfléchir à un endroit pour l’entreposer afin de le restaurer dans les 2 mois environ car le bâtiment ou il est entreposé actuellement est en cours de vente.

Mme SAUGER-PLOUY Séverine, Maire-Adjoint chargée des affaires scolaires, fait un point sur la mise en place à l’école du nouveau protocole sanitaire et vigipirate renforcé, élaboré en réunion avec le corps enseignant, les employés communaux, les représentants de parents d’élèves et la municipalité pour la rentrée de novembre. Grace à l’implication de tous, cela a permis des petits ajustements tout au long de la semaine afin que celui-ci soit appliqué au mieux, sans trop perturber les enfants, qui d’ailleurs s’adaptent plutôt bien aux masques et aux aménagements divers. Mme CAUSSE Séverine, Directrice, et ses collègues tiennent à remercier l’ensemble des acteurs qui se sont mobilisés pour mettre en place ces protocoles.

Le premier Conseil d’Ecole s’est déroulé en visio-conférence. Le nombre d’enfants répertorié pour cette année est de 88.

La mise en place de menus végétariens et l’achat de produits en circuit court se poursuivent. Un premier repas végétarien sera servi en décembre, même si les formations de la cantinière ont été annulées en raison de la pandémie sanitaire, grâce à l’implication de celle-ci.

Mme AUDIANNE Marie-Claude :

* pose la question de la distribution des colis de noël pour les aînés. Mme MARIE Agnès, Maire-Adjoint chargée des affaires sociales, explique qu’un courrier leur sera envoyé la semaine prochaine, proposant :
  + un retrait au foyer communal les samedis 5 et 12 décembre, et le mercredi 9 décembre
  + ou un portage à domicile

un mail sera envoyé aux conseillers afin d’établir 1 planning de présence et l’organisation du portage.

* demande où en est la demande de stationnement d’une remorque, évoquée lors d’une précédente réunion. Monsieur le Maire informe qu’après prise de renseignements le tonnage serait de 44 tonnes, donc il n’y a pas été répondu favorablement.
* pose la question de l’installation d’un panneau « voisins vigilants » Rue de la Taille Picard. Après étude, Monsieur le Maire informe qu’aucune convention ni déclaration n’a été effectuée et les personnes interrogées ne savent pas qui a pu installer ce panneau. Il sera donc enlevé.
* demande si la publication d’un bulletin d’information est prévu ? Monsieur BELTRAN Raphaël, Maire-Adjoint, chargé à la Communication, informe que le comité consultatif communication s’est réuni une première fois, que l’imprimeur a été retenu et qu’il a été contacté. Nous sommes dans l’attente du rendez-vous pour la maquette. Un bulletin d’information sera normalement distribué en décembre et le bulletin annuel pour mi-janvier 2021.
* demande à ce que soit rajouté aux questions diverses de la réunion du 8 octobre la liste des personnes composant la commission des impôts directs.

Monsieur MEMETEAU Julien, Conseiller Municipal, demande ce qui est prévu pour le noël de l’école au vu des circonstances sanitaires. Mme SAUGER-PLOUY Séverine, Maire-Adjoint, chargée des affaires scolaires, explique que tout n’est pas encore calé avec l’équipe enseignante, mais que seuls les enfants seront présents pour le noël de l’école. La municipalité financera l’achat des livres de noël et offrira un goûter aux enfants.

Pour clore la réunion, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la prochaine réunion aura lieu le 22 décembre 2020 à 20 heures.

La séance est levée à 22h40

Le Maire,

P. TORSET.